

## **FEMIP - RAPPORT D'AVANCEMENT N° 3**

### **RÉSUMÉ DES FAITS MARQUANTS**

- En novembre 2003, le Conseil ECOFIN, après avoir examiné le bilan de la première année d'activité de la FEMIP ainsi que les différentes options envisageables pour l'avenir, a décidé de « renforcer » la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création de la « FEMIP renforcée ». En décembre 2003, le Conseil européen a donné son aval à la FEMIP renforcée pour les trois années à venir.
- En conséquence, un certain nombre de dispositifs et instruments nouveaux au sein de la FEMIP deviendront opérationnels entre 2004 et 2006.
- Il s'agit de : (i) la mise en place d'une « enveloppe spéciale FEMIP » (ESF) pour développer les prêts en faveur du secteur privé ; (ii) la création d'un fonds fiduciaire pour soutenir l'activité de certains secteurs prioritaires ; (iii) l'instauration d'un Comité ministériel de la FEMIP se réunissant une fois par an ; enfin, (iv) le renforcement de la présence locale de la FEMIP dans les pays partenaires méditerranéens (PPM).
- La Banque a déjà entrepris un travail interne considérable pour faire face aux nouveaux défis que suppose la FEMIP renforcée.
- L'ESF et le fonds fiduciaire devraient être opérationnels en 2004 et 2005 respectivement.
- La première réunion préparatoire du groupe d'experts de haut niveau s'est tenue à Marseille en février 2004.
- L'ouverture des deux bureaux de représentation locale de Rabat et de Tunis est prévue d'ici la fin de 2004.
- L'activité au titre du fonds d'assistance technique de la FEMIP s'est accrue pour étayer la préparation et la mise en œuvre des projets de la Banque dans les PPM.
- Pour renforcer la coordination entre les institutions, la BEI, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé le 3 mai 2004 un protocole d'accord couvrant les pays bénéficiaires de la FEMIP.
- En 2003, 23 opérations en faveur de projets d'investissement, d'un montant total de 2,1 milliards d'EUR, ont été conclues au titre de la FEMIP, soit 20 % de plus que l'objectif du plan d'activité de la Facilité pour l'année.
- Ces opérations se sont réparties de façon à peu près égale entre le Maghreb, le Moyen-Orient et la Turquie.
- Quarante-huit pour cent des opérations signées concernaient le développement du secteur privé dans les PPM, un pourcentage conforme à l'objectif du plan d'activité consistant à atteindre à terme une proportion de 50 % d'opérations en faveur du secteur privé.
- Au vu des résultats obtenus au premier trimestre de 2004, l'activité semble en bonne voie d'atteindre les objectifs du plan d'activité de l'année.

## 1. CONTEXTE

Le lancement officiel de la FEMIP a eu lieu le 18 octobre 2002 à Barcelone, lors de la première réunion du Comité de coordination et de dialogue économique (CCDE) de la FEMIP. Une deuxième, puis une troisième réunion ont eu lieu, respectivement, le 3 avril 2003 à Istanbul et les 10 et 11 novembre 2003 à Naples. Ces deux réunions ont donné à la Banque l'occasion de présenter aux pays partenaires méditerranéens (PPM) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la FEMIP, et plus particulièrement les résultats opérationnels obtenus et les dispositions institutionnelles et organisationnelles internes. Dans les deux cas, il apparaissait clairement que la FEMIP était en voie d'atteindre ses objectifs statutaires.

Après consultation avec les PPM lors de la dernière réunion du CCDE à Naples, le Conseil ECOFIN a adopté, à la fin de novembre 2003, l'option du « renforcement » de la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création du mécanisme dit « FEMIP renforcée ». Parmi les autres nouveautés, et comme cela avait été annoncé à Naples, il a été décidé de remplacer les réunions semestrielles du CCDE par la réunion annuelle d'un Comité ministériel.

Cette première réunion du Comité ministériel à Alexandrie fournit aujourd'hui à la Banque l'occasion de donner aux PPM, à la lumière de la décision du Conseil ECOFIN, un aperçu des nouvelles activités à entreprendre aux termes de la FEMIP renforcée et des progrès déjà accomplis dans leur mise en œuvre, et de leur présenter les résultats opérationnels obtenus par la FEMIP en 2003, sa première année complète de fonctionnement, ainsi qu'au premier trimestre de 2004.

## 2. DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES : DE LA FEMIP À LA « FEMIP RENFORCÉE »

Comme indiqué ci-dessus, conformément à la résolution par laquelle le Conseil européen avait décidé, en mars 2002, de la création de la FEMIP au sein de la BEI, le Conseil ECOFIN a procédé, en novembre 2003, à un examen de la première année d'activité de la FEMIP et des options pour l'avenir. Le Conseil ECOFIN a conclu à une « *évaluation positive* » des résultats obtenus par la FEMIP au cours de sa première année d'activité, et invité la Banque à accroître ses opérations dans la région méditerranéenne dans le cadre de la « FEMIP renforcée ». Il a en outre été décidé que la création d'une filiale à participation majoritaire de la BEI consacrée au bassin méditerranéen ferait l'objet d'une évaluation complète en décembre 2006, sur la base du bilan des performances de la FEMIP renforcée et du résultat des consultations avec les PPM.

Le Conseil recommandait de « renforcer » la FEMIP en lui adjoignant un certain nombre de dispositifs et d'instruments nouveaux pour appuyer le développement du secteur privé, à savoir :

- la création d'une « enveloppe spéciale FEMIP » (ESF) destinée à accroître le volume des prêts au secteur privé en prélevant un montant maximum de 200 millions d'EUR sur les réserves de la BEI, afin de permettre une expansion des opérations à partage de risques ;
- la mise en place d'un « fonds fiduciaire de la FEMIP » doté de 20 à 40 millions d'EUR au démarrage, afin de canaliser les ressources vers certains secteurs prioritaires (eau, transports, électricité et capital humain) à l'appui d'opérations qu'il est possible de rendre financièrement viables grâce à une contribution sous forme de subvention ou une participation sur capitaux à risques ;
- la transformation du CCDE existant en un Comité ministériel de supervision, qui serait complété par un comité préparatoire formé d'experts de haut niveau, afin d'améliorer le dialogue sur le processus de réforme structurelle, la coordination entre les projets et entre les bailleurs de fonds et l'élaboration de nouveaux produits financiers ;
- l'extension au Maghreb de la « présence régionale » de la FEMIP.

Le texte définitif adopté par le Conseil ECOFIN était directement fondé sur les conclusions et les motivations présentées par la Banque à la réunion du CCDE à Naples, et traduisait fidèlement les opinions sur l'avenir de la FEMIP exprimées par les PPM à cette occasion. Les conclusions du Conseil ECOFIN ont été entérinées ultérieurement par le Conseil européen des chefs d'État de décembre 2003. Un extrait des conclusions du Conseil ECOFIN sur la FEMIP renforcée figure à l'annexe I.

En mars 2004, le Conseil d'administration de la BEI a examiné un plan donnant les grandes lignes de la mise en œuvre de la FEMIP renforcée selon les axes énoncés par le Conseil ECOFIN. Le plan de mise en œuvre proposé par la Banque prévoit que la FEMIP renforcée deviendra pleinement opérationnelle entre 2004 et 2006. En termes de ressources humaines, afin de faire face à la hausse d'activité liée aux nouveaux domaines d'application de la Facilité, il est prévu de porter à 95, d'ici 2007, le nombre d'agents de la Banque travaillant pour la FEMIP, contre 65 actuellement.

Les sections ci-dessous contiennent une brève description des actions déjà entreprises par la Banque dans le cadre de la nouvelle « FEMIP renforcée », et soulignent plus particulièrement l'avancée des travaux dans les quatre domaines mentionnés ci-dessus. Elles couvrent également les activités complémentaires dans les domaines de l'assistance technique et de la coopération avec la Commission et les autres institutions financières internationales.

## **2.1 L'enveloppe spéciale FEMIP**

L'« enveloppe spéciale FEMIP » (ESF) est un nouveau produit qui vise à renforcer le soutien de la Banque au secteur privé des PPM en intensifiant les opérations de prêt réalisées dans le cadre du dispositif de partage des risques du mandat EUROMED II. Les interventions au titre de l'ESF permettront notamment à la Banque de financer certaines opérations en faveur du secteur privé des PPM dont le profil de risque est plus élevé que celui qui est accepté dans le cadre des opérations « standard » de la BEI. L'utilisation de ce nouveau produit est nécessaire en raison du profil de risque moyen des PPM, nettement moins favorable que dans l'UE, et des difficultés généralement rencontrées par les promoteurs privés de la région pour accéder aux garanties de tiers bénéficiant d'une bonne cote de crédit.

Conformément à la résolution du Conseil ECOFIN, en janvier 2004, le Comité de direction de la BEI a consacré une première affectation de 100 millions d'EUR, sur les réserves de la Banque, aux opérations dans les PPM au titre de l'ESF. La Banque a adopté en mai 2004 des directives opérationnelles pour l'utilisation de l'ESF.

## **2.2 Le fonds fiduciaire de la FEMIP**

Le fonds fiduciaire de la FEMIP sera un fonds polyvalent et multisectoriel, avec pluralité de donateurs, qui, en orientant des ressources vers certains secteurs prioritaires (eau, transport, électricité, capital humain) à l'appui d'opérations qu'il est possible de rendre financièrement viables grâce à une contribution sous forme de subvention ou une participation sur capitaux à risques, contribuera indirectement à l'instauration d'un environnement « porteur » pour le développement du secteur privé dans les PPM. Comme indiqué dans la décision du Conseil ECOFIN, ce fonds vise à offrir aux États membres donateurs la possibilité de compléter librement les ressources financières déjà prévues pour la région dans le cadre du programme MEDA. Avec ce fonds, la Banque disposera en outre d'un nouvel instrument souple pour soutenir le secteur privé, qui permettra de combler certaines lacunes des mandats actuels de la Banque dans la région et d'accroître la visibilité de la FEMIP renforcée et de la région elle-même pour les milieux d'affaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ géographique de la FEMIP. Les dispositions adoptées dans le cadre du fonds fiduciaire devront garantir que les principes de complémentarité, d'appropriation, de faisabilité et de flexibilité sous-tendent en permanence le fonctionnement du fonds.

Les services de la Banque ont déjà entamé les travaux internes concernant la structure juridique, le programme opérationnel, le plan de financement et la structure de direction. Des informations plus détaillées sur le fonds fiduciaire de la FEMIP sont fournies dans le rapport intitulé « FEMIP renforcée – Création d'un fonds fiduciaire », approuvé en mai par le Conseil d'administration de la BEI et distribué lors de la réunion d'Alexandrie. **Instauration d'un Comité ministériel annuel**

La transformation du CCDE semestriel en un Comité ministériel annuel, précédé d'une réunion préparatoire d'un groupe d'experts de haut niveau, est désormais effective. La première réunion de ce groupe s'est tenue à Marseille les 16 et 17 février 2004, jetant ainsi les bases de la réunion du Comité ministériel d'Alexandrie en juin.

La réunion de Marseille, à laquelle ont participé plus de 70 experts régionaux et internationaux, était centrée sur deux sujets ambitieux : comment revitaliser le lent processus de privatisation dans la région, et comment élargir l'accès des petites et moyennes entreprises de la région à des modes de financement des investissements attrayants. Cette réunion de deux jours a permis de formuler un certain nombre de questions techniques et de recommandations intéressantes ; elles devraient permettre à la Banque de donner un nouvel élan au débat de politique générale qui sera consacré à ces deux sujets lors du Comité ministériel d'Alexandrie au mois de juin.

La réunion de Marseille a offert une excellente occasion de faire participer des représentants du secteur privé au processus de développement et de formulation des politiques de la FEMIP. Elle a en outre servi de tribune pour appeler à un renforcement de la coopération entre les différents organismes bilatéraux et multilatéraux actifs dans la région.

#### **2.4 Renforcement de la présence de la BEI sur le terrain**

La Banque va procéder à l'ouverture de deux bureaux supplémentaires, à Rabat (Maroc) et Tunis (Tunisie). La décision de limiter au Maroc et à la Tunisie la présence de la Banque dans la région du Maghreb a été prise eu égard au niveau de développement du secteur privé dans ces deux pays. Après consultation avec la Commission européenne, la Banque a décidé de négocier avec les autorités locales ses propres accords avec les pays hôtes, mais ces représentations locales seront situées à l'intérieur des délégations de la Commission européenne ou aussi près d'elles que possible. Ces deux bureaux devraient devenir opérationnels avant la fin de 2004.

#### **2.5 Le Fonds d'assistance technique de la FEMIP**

Suite à la signature, en juillet 2003, de l'accord-cadre entre la Commission européenne et la Banque, le Fonds d'assistance technique de la FEMIP est devenu pleinement opérationnel au dernier trimestre de 2003. Durant cette seule période, 10 demandes d'assistance technique, représentant un montant total de 9,6 millions d'EUR, ont été établies et approuvées par la Commission européenne. Le premier contrat d'assistance technique a été signé en janvier 2004. On estime que 16 contrats d'assistance technique, d'une valeur totale de 18 millions d'EUR, seront conclus d'ici la fin de 2004.

Des informations plus détaillées sur les activités passées et à venir du Fonds d'assistance technique de la FEMIP sont données dans le « Rapport sur le Fonds d'assistance technique de la FEMIP : objectifs, stratégie et champ d'activité », également distribué lors de la réunion ministérielle d'Alexandrie.

#### **2.6 Coopération avec la CE et avec les autres institutions financières internationales**

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque coopère avec la Commission européenne et les autres institutions financières internationales sous plusieurs formes, notamment le cofinancement de projets, le dialogue sur les politiques à mener et la consultation réciproque. La collaboration avec ces institutions a été encore renforcée par la signature, le 3 mai 2004, d'un protocole d'accord entre la Banque mondiale, la Commission européenne et la BEI concernant la mise en place d'un partenariat stratégique étendu portant sur la coopération dans les PPM. Les objectifs de ce protocole d'accord consistent essentiellement à renforcer la coordination entre les institutions, ainsi qu'à encourager la réalisation commune de travaux techniques, le dialogue sur les politiques à mener, et le cofinancement de projets et de programmes au niveau régional.

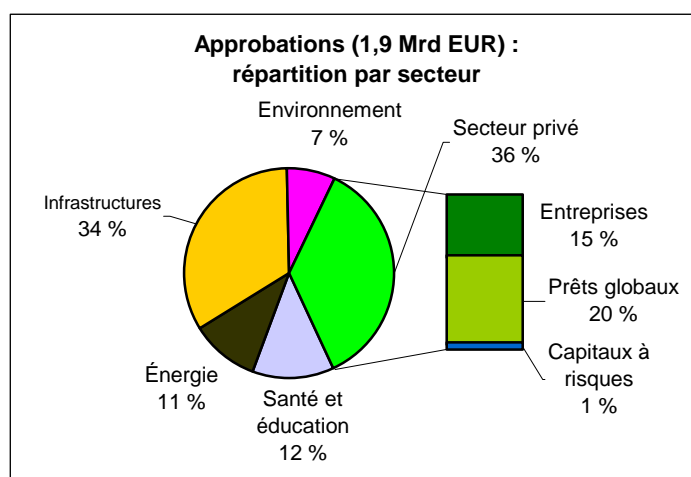
### 3. RÉSULTATS OPÉRATIONNELS OBTENUS EN 2003 ET AU PREMIER TRIMESTRE DE 2004

Les principaux objectifs financiers de la Facilité qui ont été définis à Barcelone consistaient à développer progressivement l'activité de prêt de la Banque dans les PPM pour la porter à quelque 2 milliards d'EUR par an, contre un volume annuel qui avoisinait alors 1,4 milliard d'EUR (chiffre lui-même déjà en hausse par rapport à des engagements annuels moyens de 1,1 milliard d'EUR au cours de la période 1997-2000), tout en consacrant des ressources financières supplémentaires au développement du secteur privé, y compris la mise en place d'un environnement porteur.

Ce rapport d'avancement donne un aperçu général des opérations de la Banque en faveur des PPM en 2003, premier exercice complet de la FEMIP, et met en exergue certains faits saillants du premier trimestre de 2004 ; on constatera ainsi que la Facilité est en bonne voie d'atteindre ses objectifs initiaux.

#### 3.1 Approbations (nouveaux engagements)

Durant le premier exercice complet d'activité de la FEMIP, la Banque a approuvé 23 nouveaux projets d'investissement d'un montant total de plus de 1,9 milliard d'EUR, apportant son concours financier à une vaste palette de projets dans la quasi-totalité des PPM.



D'un point de vue géographique, les opérations approuvées se répartissent comme suit : 44 % dans le Maghreb (12 opérations), 22 % au Moyen-Orient (6 opérations) et 34 % en Turquie (4 opérations). Un projet régional a aussi été approuvé durant cette période.

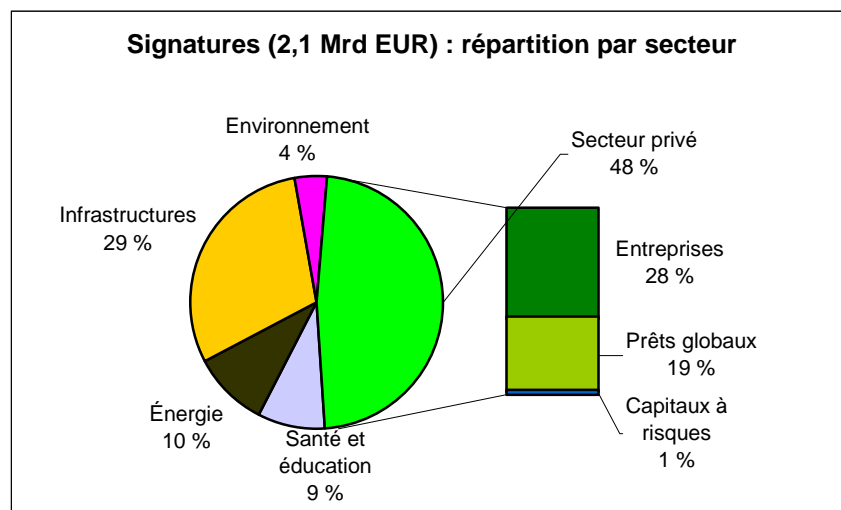
Au total, les opérations en faveur de projets dans le secteur privé ont représenté un montant de 0,7 milliard d'EUR. Plus de la moitié d'entre elles (3 opérations, pour un montant de 0,39 milliard d'EUR) portaient sur le développement du secteur des PME par le biais de prêts globaux, en Turquie, en Tunisie et en Syrie. L'investissement étranger direct (IED) s'est élevé à environ 0,29 milliard d'EUR (2 opérations) et s'est concentré en Turquie et en Tunisie. Les apports de capitaux à risques ont été axés sur le financement d'opérations de micro-crédit et d'apports de fonds propres ou de quasi-fonds propres (3 opérations). Il convient de noter que le nombre d'opérations sur capitaux à risques a égalé celui des prêts globaux, quoiqu'en pourcentage, les concours en capitaux à risques se soient limités à 1 %. Ce faible pourcentage s'explique essentiellement par la taille plus réduite des investissements concernés.

Dans le secteur public (plus de 1,2 milliard d'EUR), une importance particulière a été donnée à l'instauration d'un environnement porteur pour le développement du secteur privé. Plus des deux tiers des financements sont allés aux secteurs des infrastructures et de l'énergie (0,65 milliard d'EUR et 0,21 milliard d'EUR, soit 7 et 2 opérations, respectivement), plus spécifiquement pour des projets relatifs aux transports, à la production électrique et à l'approvisionnement en gaz, ainsi que pour l'aide à la reconstruction des infrastructures suite au tremblement de terre en Algérie. Un tiers s'est réparti entre les investissements dans le capital humain (3 opérations pour un montant de 0,24 milliard d'EUR) – dont l'amélioration des infrastructures sanitaires en Tunisie et la réorganisation du système scolaire en Jordanie et au Maroc – et dans l'environnement (3 opérations pour un total de 0,15 milliard d'EUR).

Au premier trimestre de 2004, quatre autres opérations, d'un montant total de 420 millions d'EUR ont été approuvées. L'on trouvera une liste complète des projets approuvés en 2003 et au premier trimestre de 2004 à l'annexe II.

### 3.2 Signatures

Quelque 22 signatures de nouvelles opérations ont eu lieu au cours de l'année 2003, pour un montant total d'environ 2,1 milliards d'EUR, dépassant ainsi de près de 20 % l'objectif fixé par le plan d'activité de la FEMIP<sup>1</sup>.



La répartition de ces signatures suit celle des approbations, les opérations concernées étant réparties presque équitablement entre les différentes régions couvertes par la FEMIP : 39 % dans le Maghreb (11 opérations), 32 % au Moyen-Orient (7 opérations), 29 % en Turquie (3 opérations) et un projet régional.

Les signatures de prêts en faveur du secteur privé ont totalisé 0,99 milliard d'EUR, soit 48 % de l'ensemble des signatures, ce qui est parfaitement conforme à l'objectif d'une proportion de 50 % de prêts au secteur privé fixé par le plan d'activité de la FEMIP. Pour l'essentiel, le soutien direct au secteur privé a pris la forme d'investissements étrangers directs et de prêts globaux en faveur des PME, soit des signatures pour des montants respectifs de 0,59 milliard d'EUR (3 opérations) et 0,39 milliard d'EUR (3 opérations). Il convient de souligner un succès de l'année 2003 : l'attribution par EuroMoney du prix « Best Project Finance LNG deal of the year » pour le projet d'usine de gaz naturel liquéfié IDKU en Égypte. Deux opérations sur capitaux à risques ont également été signées.

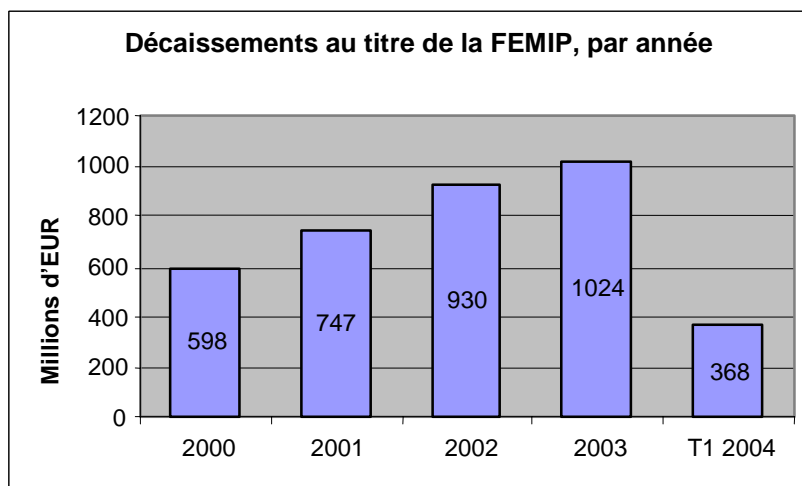
Les prêts au secteur public en 2003 ont totalisé 1,09 milliard d'EUR, dont 0,38 milliard d'EUR destinés à la reconstruction des infrastructures après les tremblements de terre en Turquie et en Algérie (2 opérations), 0,25 milliard d'EUR au secteur des transports (5 opérations), 0,21 milliard d'EUR au secteur de l'énergie (2 opérations), et 0,18 milliard d'EUR (3 opérations) et 0,09 milliard d'EUR (2 opérations), respectivement, au capital humain et au soutien à l'environnement.

Au premier trimestre de 2004, le plus important d'une série de prêts globaux – très réussis – en faveur du secteur industriel en Turquie a été signé, pour un montant total de 250 millions d'EUR. Les précédents prêts globaux avaient entraîné des investissements de plus de 1,1 milliard d'EUR dans le secteur privé et créé environ 10 000 emplois. En outre, ce prêt global a mis en lumière l'efficacité d'une assistance technique à l'appui des financements de la Banque ; les trois nouvelles banques partenaires impliquées dans le projet bénéficieront en effet aussi d'un contrat d'assistance technique à long terme, destiné à renforcer et à consolider leurs capacités de prêt à long terme en faveur de projets.

### 3.3 Décaissements

En 2003, les décaissements, qui constituent un indicateur tangible de la réalisation effective des projets d'investissement sur le terrain, se sont élevés à 1,0 milliard d'EUR.

<sup>1</sup> Ce résultat est relativement exceptionnel et essentiellement dû à la signature du projet IDKU LNG Plant en Égypte, pour 304,5 millions d'EUR, montant qui dépasse largement celui d'une opération moyenne au titre de la FEMIP.



Comme expliqué dans les précédents rapports d'avancement, plusieurs raisons sont à l'origine du creusement de l'écart entre le montant des signatures et celui des décaissements (ces derniers ont représenté au total environ 50 % du montant global des prêts signés en 2003). D'une part, un creusement ponctuel de l'écart entre les volumes des signatures et des décaissements au cours de la même année constitue un phénomène naturel dans une période d'accélération de l'activité globale comme celle constatée pour la FEMIP au cours des douze derniers mois, puisque l'essentiel des décaissements d'une année donnée découle généralement de signatures intervenues durant les trois années précédentes. D'autre part, il ne faut pas oublier que le délai de mise en œuvre des projets comprend le temps nécessaire à l'accomplissement correct de la passation des marchés et des autres mesures exigées par la Banque en matière de prêts, contraintes qui requièrent souvent un soutien et un suivi substantiels de la part de la Banque. En pratique, cela a conduit la Banque à proposer, dans le cadre de la FEMIP, un soutien renforcé à la mise en œuvre des projets grâce au Fonds spécial d'assistance technique et au renforcement de sa présence régionale.

Au premier trimestre de 2004, les décaissements se sont élevés à 368 millions d'EUR. Rapporté à une base annuelle, ce montant semble adéquat pour que soient atteints, d'une part, l'objectif budgétaire interne de la Banque pour 2004 et, d'autre part, un niveau de décaissements semblable à celui de 2003.

#### **4. CONCLUSION**

En demandant à la Banque de renforcer la FEMIP un an seulement après son lancement, le Conseil ECOFIN et le Conseil européen ont souligné le rôle joué par la BEI dans le processus de Barcelone, rôle dont l'importance croissante s'explique par le succès opérationnel de la Banque dans la région, ainsi que par le caractère attrayant et le bon rapport coût-efficacité de ses opérations. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance de l'activité entreprise par la Banque au titre de la FEMIP, mais aussi d'un important défi, celui de concrétiser rapidement les changements opérationnels annoncés dans le cadre de la FEMIP renforcée.

Comme le montre le présent rapport, la Banque a entrepris de mettre en œuvre les recommandations du Conseil ECOFIN et du Conseil européen, en se dotant des instruments et compétences nécessaires. Jusqu'ici, la poursuite des bons résultats opérationnels de la Facilité, conformes ou supérieurs aux objectifs de son plan d'activité, démontre clairement que la Banque continue de porter tous ses efforts sur la réalisation des objectifs énoncés à Barcelone en 2002 et à Naples en 2003.

Une présentation plus complète de l'activité de la FEMIP en 2004 sera faite lors de la prochaine réunion du Comité ministériel, qui aura lieu au premier semestre de 2005 et sera précédée par deux réunions des experts de haut niveau. La prochaine réunion des experts de haut niveau se déroulera à Amsterdam les 25 et 26 octobre 2004 ; ses deux thèmes centraux seront les transports, et l'eau et l'environnement.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 novembre 2003 (04.12)  
(OR. en)**

**15354/03**

**ECOFIN 387  
FIN 548  
MED 48  
RELEX 450**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
aux: délégations

---

Objet: Textes adoptés par le Conseil Ecofin sur l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)

---

Les délégations trouveront en annexe les textes adoptés par le Conseil Ecofin lors de sa session du 25 novembre 2003 sur l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Ces textes ont été adoptés par consensus par le Conseil, dans le cadre d'un paquet global composé comme suit:

Annexe I: Conclusions du Conseil relatives à l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat de la BEI;

Annexe II: Rapport du Conseil concernant l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI et du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures;

Annexe III: Rapport du Conseil concernant l'examen de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat de la BEI.

P.j.:

**Conclusions du Conseil**  
**relatives à l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI**  
**et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)**

Le Conseil fait siens les rapports établis par le CEF qui portent sur l'examen du mandat de prêt à l'extérieur de la BEI et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la BEI et il convient de ce qui suit:

***Coopération financière euro-méditerranéenne***

Conformément au mandat qu'il a reçu du Conseil européen à Barcelone, le Conseil a examiné l'efficacité de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Les résultats obtenus par la FEMIP ont fait l'objet d'une évaluation positive. Les pays partenaires méditerranéens, qui bénéficient des opérations de la FEMIP, ont également été consultés; tous se sont déclarés satisfaits de ce que la FEMIP a accompli en un laps de temps aussi court et de la contribution utile qu'elle apporte au développement du secteur privé dans les pays en question. La majorité d'entre eux ont déclaré souhaiter que la prochaine étape soit celle d'une initiative FEMIP "renforcée", tandis que trois d'entre eux ont marqué leur préférence pour une filiale de la BEI.

Le Conseil convient, compte tenu de l'expérience qu'a représentée la FEMIP et de la consultation menée auprès des pays partenaires méditerranéens, d'étoffer cet instrument et de renforcer la FEMIP au sein de la banque. Une FEMIP "renforcée" permettra de la doter d'un certain nombre d'éléments destinés à soutenir le développement du secteur privé:

- Affecter jusqu'à 200 millions d'euros provenant des réserves de la banque pour permettre des opérations de partage des risques accrues allant jusqu'à 1 milliard d'euros, ainsi qu'une meilleure structuration de l'activité de prêt pour atténuer les risques liés au secteur privé ("enveloppe spéciale FEMIP").

- Améliorer le dialogue sur le processus de réforme structurelle pour renforcer le cadre dans lequel s'inscrit l'activité du secteur privé, la coordination entre les projets et entre les donateurs et la création de nouveaux produits financiers en transformant le Comité de coordination et de dialogue sur les politiques en un Comité ministériel des ministres des finances se réunissant une fois par an, qui se verrait adjoindre un organe préparatoire composé d'experts de haut niveau, sans que cela fasse double emploi avec le processus de Barcelone. La présence locale de la FEMIP serait étendue aux États du Maghreb.
- Créer un fonds fiduciaire d'un montant initial de 20 à 40 millions d'euros, sur le modèle des fonds de cofinancements spéciaux des autres institutions financières internationales, qui réorienterait les ressources vers des projets dans certains secteurs prioritaires (eau, transport, électricité, capital humain) qu'il est possible de rendre financièrement viables à travers une contribution sous forme de subvention ou à travers une participation sous forme de capitaux à risques. La participation au fonds fiduciaire permettrait à d'autres donateurs de compléter librement les contributions provenant du budget de la Communauté qu'il a déjà été décidé d'accorder à la FEMIP dans le cadre du programme MEDA. L'identité des donateurs devrait être révélée.

La question de la création d'une filiale à participation majoritaire de la BEI et spécialisée dans les pays partenaires méditerranéens fera l'objet d'une évaluation complète en décembre 2006; celle-ci se fondera sur l'évaluation de l'efficacité de la FEMIP renforcée et tiendra compte des résultats des consultations menées avec les partenaires du processus de Barcelone.

Le Conseil convient de transférer la "marge excédentaire" résultant du mandat extérieur, d'un montant de 2 180 millions d'euros, aux pays méditerranéens.

## **ANNEXE II – TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

### **Liste des projets FEMIP approuvés par le Conseil d'administration de la BEI en 2003**

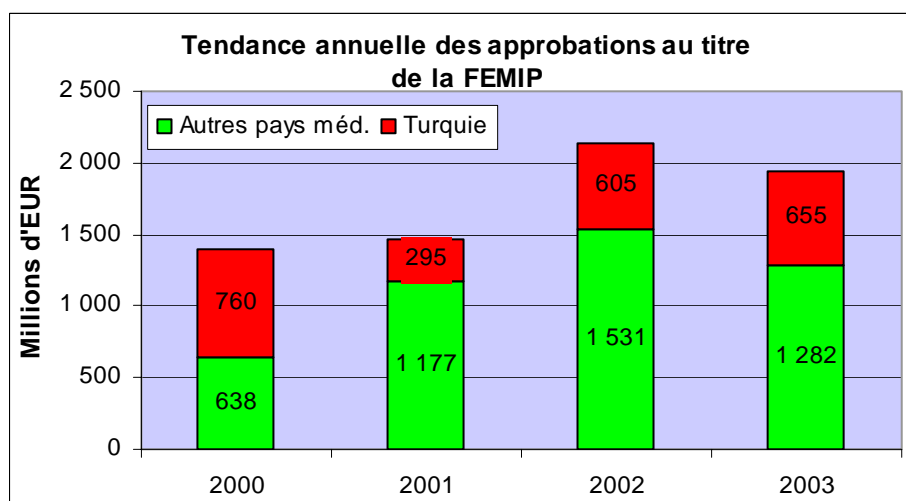
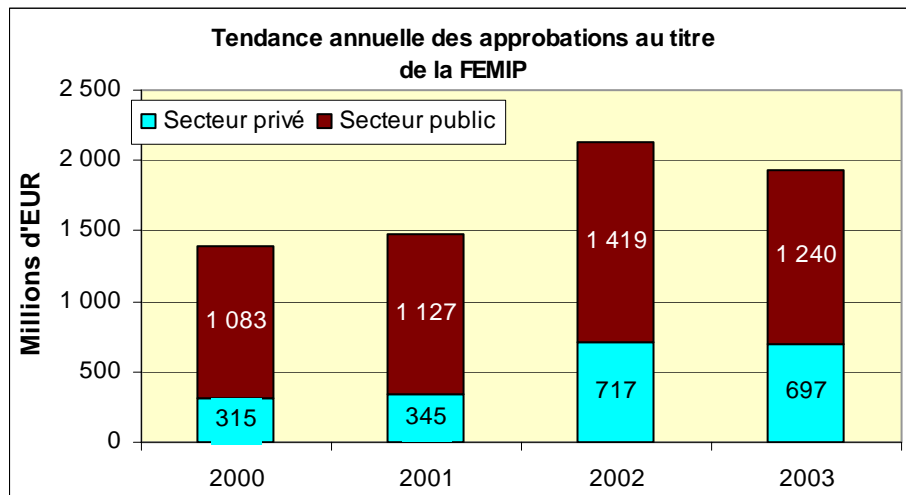
<b>Pays</b>	<b>Projet</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant (millions d'EUR)</b>
<b>Algérie</b>	Reconstruction after earthquake	Infrastructures	250,00
	Sofinance Participations	Capitaux à risques	8,00
<b>Égypte</b>	Abu Rawash Wastewater	Assainissement	70,00
	Nubariya Power Plant	Électricité	150,00
<b>Jordanie</b>	Jordan Education	Éducation	100,00
	Amman Ring Road	Transports	26,17
<b>Liban</b>	South Lebanon Waste Water	Assainissement	45,00
	Ports du Maroc II	Transports	14,00
<b>Maroc</b>	Formation professionnelle Maroc	Éducation, formation	30,00
	ADM IV	Transports	110,00
	Assainissement Villes marocaines-Oujda	Assainissement	30,00
	PG Associations de micro-crédit	Capitaux à risques	10,00
<b>Syrie</b>	SME Fund	Prêt global	40,00
	PG Entreprises tunisiennes III	Prêt global	150,00
<b>Tunisie</b>	Santé Tunisie	Santé	110,00
	Tunisacier Steelworks	IED	35,00
	Steg Gaz	Gaz	55,00
	STT – Métro léger Tunis II	Transports	45,00
<b>Turquie</b>	Izmir Commuter Train	Transports	150,00
	Industrial Sector GL III	Prêt global	200,00
	Automotive Investment Turkey	IED	250,00
	Bursa Light Rail Transit System	Transports	55,00
<b>Région</b>	Averroès Finance	Capitaux à risques	3,50
<b>TOTAL</b>			<b>1 936,67</b>

### **Liste des projets FEMIP approuvés par le Conseil d'administration de la BEI au premier trimestre de 2004**

<b>Pays</b>	<b>Projet</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant (millions d'EUR)</b>
<b>Jordanie</b>	Regional Gas Pipeline	Gaz	100,00
<b>Tunisie</b>	Voiries prioritaires III	Transports	65,00
<b>Turquie</b>	Industrial Sector Global Loan IV	Prêt global	250,00
<b>Région</b>	AfricInvest Fund	Capitaux à risques	4,50
<b>TOTAL</b>			<b>419,50</b>

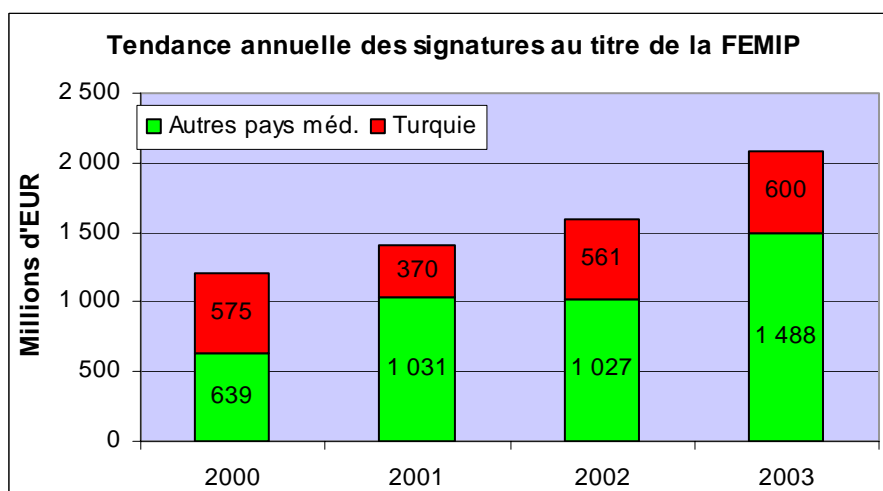
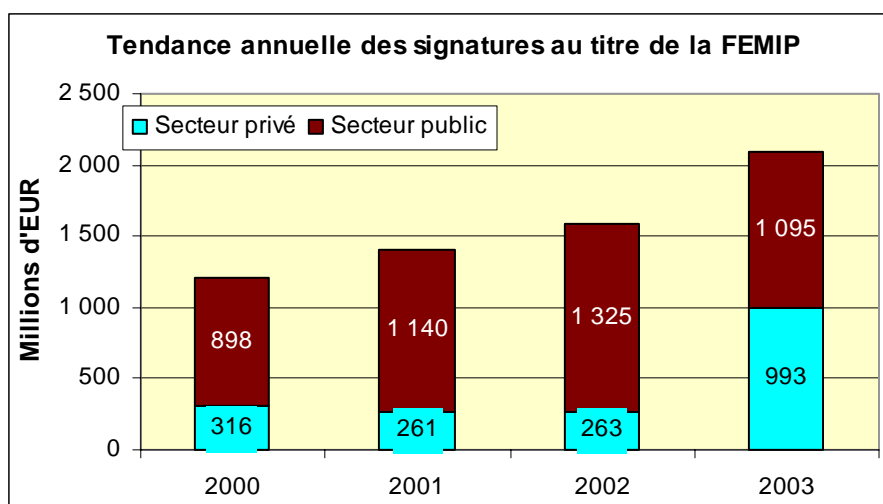
### Approbations en 2003 par pays et par secteur

(Millions d'EUR)	Secteur public				Secteur privé			TOTAL
	Santé et éducation	Énergie	Infrastructures	Environnement	Entreprises	Prêts globaux	apitaux à risques	
Maroc	30	-	124	30	-	-	10	194
Algérie	-	-	250	-	-	-	8	258
Tunisie	110	55	45	-	35	150	-	395
<b>Total Maghreb</b>	<b>140</b>	<b>55</b>	<b>419</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>150</b>	<b>18</b>	<b>847</b>
Égypte	-	150	-	70	-	-	-	220
Syrie	-	-	-	-	-	40	-	40
Jordanie	100	-	26	-	-	-	-	126
Liban	-	-	-	45	-	-	-	45
<b>Total Machrek</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>26</b>	<b>115</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>431</b>
Turquie	-	-	205	-	250	200	-	655
Région	-	-	-	-	-	-	4	4
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>205</b>	<b>650</b>	<b>145</b>	<b>285</b>	<b>390</b>	<b>22</b>	<b>1 937</b>



### Signatures en 2003 par pays et par secteur

	Secteur public				Secteur privé			TOTAL
	Santé et éducation	Énergie	Infrastructures	Environnement	Entreprises	Prêts globaux	Capitaux à risques	
<i>(Millions d'EUR)</i>								
Maroc	30	-	124	30	-	-	10	194
Algérie	-	-	230	-	-	-	-	230
Tunisie	110	55	45	-	35	150	-	395
<b>Total Maghreb</b>	<b>140</b>	<b>55</b>	<b>399</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>819</b>
Égypte	-	150	-	55	304	-	-	509
Syrie	-	-	50	-	-	40	-	90
Jordanie	40	-	26	-	-	-	-	66
<b>Total Machrek</b>	<b>40</b>	<b>150</b>	<b>76</b>	<b>55</b>	<b>304</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>665</b>
Turquie	-	-	150	-	250	200	-	600
Région	-	-	-	-	-	-	4	4
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>205</b>	<b>625</b>	<b>85</b>	<b>589</b>	<b>390</b>	<b>14</b>	<b>2 088</b>



## Plan d'activité de la FEMIP

(millions d'EUR)

	Instrument	Historique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total sur 4 ans
		1999-2002	2003	2004	2005	2006	
Activité de prêt standard <sup>(1)</sup>	prêts	5120	1560	1600	1670	1670	<b>6500</b>
<b>Autres activités en faveur du développement du secteur privé</b>			102	142	232	337	<b>813</b>
Prêts directs au secteur privé <sup>(2)</sup>	prêts		30	50	80	120	<b>280</b>
Prêts en faveur des activités complémentaires	prêts		72	92	112	157	<b>433</b>
Capitaux à risques <sup>(3)</sup>	fonds propres	138	22	28	40	60	150
<i>dont ressources nouvelles</i>			0	0	40	60	<b>100</b>
Assistance technique et soutien aux investissements <sup>(4) (5)</sup>	aides non remboursables	167	55	52	25	30	162
<i>dont ressources nouvelles<sup>(6)</sup></i>			25	25	25	30	<b>105</b>
<b>Total des opérations</b>		<b>5425</b>	<b>1739</b>	<b>1822</b>	<b>1927</b>	<b>2037</b>	<b>7525</b>
<b><i>dont ressources nouvelles</i></b>			<b>127</b>	<b>167</b>	<b>257</b>	<b>367</b>	<b>918</b>

<sup>(1)</sup> Volume des activités de prêt, calculé sur la base d'hypothèses prudentes et sans tenir compte d'éventuels projets de grande envergure dans les secteurs de l'énergie et des transports

<sup>(2)</sup> Lignes de crédit pour les PME et prêts à d'autres promoteurs privés

<sup>(3)</sup> Prises de participations et autres instruments financiers, y compris les fonds déjà programmés par la Commission européenne avant le lancement de la FEMIP (150 millions d'EUR)

<sup>(4)</sup> Aides non remboursables en faveur des activités d'identification, de préparation et de gestion des projets, et pour certaines activités de prêt

<sup>(5)</sup> Y compris dotations budgétaires déjà programmées par la Commission européenne avant le lancement de la FEMIP

<sup>(6)</sup> Appui au secteur privé et activités complémentaires